DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE NOM
ENFANT DE MOINS DE TREIZE ANS
(article 311-23 alinéa 2 du code civil)

Nous soussignés,
Prénom(s) : .....

NOM du père : .....

(1ère partie : ..... 2ème partie : .....) [1]

né le : .....

à : .....

domicile : .....

Prénom(s) : .....

NOM de la mère : .....

(1ère partie : ..... 2ème partie : .....) [1]

née le : .....

à : .....

domicile : .....

déclarons que notre enfant commun

NOM : .....

(1ère partie : ..... 2ème partie : .....) [1]

Prénom(s) : .....

né(e) le : .....

à : .....

demeurant à (ou avec ses père et/ou mère) : .....

prend désormais le nom de : .....

(1ère partie : ..... 2ème partie : .....) [2]

Fait à ..... le .....

Signatures :

du père de la mère de l'officier de l'état civil

[1] Ne remplir cette rubrique qu'en présence d'un double nom, c'est-à-dire d'un nom dévolu en application de la Loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1er septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration conjointe d'adjonction ou de changement de nom. Les parents qui portent un nom composé indivisible n'ont pas à remplir cette rubrique, ce nom étant intégralement transmissible à la génération suivante.

[2] Ne remplir cette rubrique qu'en cas de choix d'un double nom.